



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

Situation sanitaire

A l'heure actuelle, pas de nouveaux signalements COVID 19 recensés par la DRFIP.

Plan de reprise d'activité et situation des effectifs :

Le mardi 09 juin 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 66 % dont 74% à la Direction et 63 % dans les services. Le taux des télétravailleurs s'élève à 16 %. Actuellement, 8% des agents sont en CA30 dont 25 personnes pour garde d'enfant, 15 personnes pour motif médical et 24 personnes dans le cadre des rotations.

Pour le personnel en CA30 pour motif médical, prolongé, la DRFIP regardera en fonction du contexte, si ces personnes peuvent prétendre au télétravail.

D'un point de vue générale dans le plan de reprise d'activité nous sommes à :

Niveau 1 : 100 % correspondant au PCA

Niveau 2 : entre 75 % et 80% avec pour objectif vers la fin du mois d'atteindre les 100%

Niveau 3 : environ 50% avec volonté d'augmenter d'ici la fin du mois conformément aux attentes de la DGFIP.

Présence par service :

L'effectif des SIP en présentiel s'établit à 70% et 11 % de télétravail.

L'activité téléphonique et l'accueil sur rendez-vous téléphonique sont très sollicités et assez stable pour l'E-contact et Balfus. Les déclarations papiers sont moins élevées qu'avant.

L'accueil sur rendez-vous physique est aussi très plébiscité, des guichets supplémentaires ont été ouverts. Soit 300 rendez-vous physiques sur 2 semaines soit 12 % de plus que l'accueil sur rendez-vous téléphonique. Ce chiffre sera appelé à évoluer de manière croissante régulièrement (environ 30 de plus par jour).

2 catégories de ces accueil sur rendez-vous physiques ont été ciblés, la catégorie « situation complexe » et « situation difficile » (personnes en difficulté pour réaliser la déclaration).

Sur la 2ème catégorie a été constaté qu'elle a été peu mobilisée par les déclarants, qui lui ont préféré l'accueil téléphonique avec un temps de communication plus conséquent.

La DRFIP au vu de ses résultats souhaite élargir ses options par des formules d'accueil ouvertes, dans le respect des normes de respect sanitaire lié au COVID-19. Ce point sera débattu la semaine prochaine.

Pour les SIE : 60% de présentiel et 24 % de télétravail.

Pour les SPF : 71% de présentiel et 6% de télétravail.

Pour les Trésoreries : 73% de présentiel et 10% de télétravail

Pour le Contrôle Fiscal : 22% de présentiel et 45% de télétravail en renfort principalement pour la campagne IR et à partir de la semaine prochaine sur l'état des dossiers de contrôle fiscale et préparer une reprise de contrôle qui s'effectuera l'automne prochain, pas à pas.

A partir du 15 juin, la question de la reprise de certaines activités de recouvrement se posera notamment la remise en route de l'automate des poursuites, ce qui engendrera automatiquement un surcroît d'activité dans ces services.

L'accueil des stagiaires A et B

L'accueil des stagiaires A et B s'est déroulé le 08 juin à l'AGRACO dans le respect sanitaire des Normes liées au Covid-19.

La CFTC DGFIP Loiret a été enchantée de les rencontrer et de nouveau, nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur cursus !

Demande de mutation par l'application ALOA

Vous êtes nombreux à faire remonter vos difficultés à vous connecter et à finaliser vos vœux sur l'application. En cas de souci, n'hésitez pas à prendre contact auprès des services RH.

La CFTC DGFIP Loiret reste aussi à votre disposition pour vous aider dans vos demandes de mutations. Vous trouverez nos coordonnées ci-dessous.

Concernant la prime

La DRFIP souhaite d'ici la fin de semaine arbitrer les propositions des Chefs de services sur l'allocation de la prime exceptionnelle. Actuellement le travail est en cours, les synthèses et les harmonisations devront être réalisées. Elle sera versée normalement sur la paie de juillet. Cet exercice fait partie des priorités de l'agenda de la Direction.

La CFTC DGFIP Loiret espère qu'à la prochaine audioconférence du 12 juin nous aurons plus d'informations.

Rappel des modalités :

- Cette prime sera attribuée à 30% des agents qui ont participé au PCA (plan de continuation d'activité) ;
- 10% des agents qui se trouvent dans ce périmètre percevront 1 000 €, 20% percevront 330 € ;
- Les chefs de services doivent proposer les agents bénéficiaires de cette prime en fonction d'éléments qualitatifs et quantitatifs. Les télétravailleurs ne sont pas exclus de ce dispositif.
- L'arbitrage définitif sera fait par la direction.
- Les arbitrages se feront après harmonisation avec la délégation.

Concernant les ponctions des jours de congés :

- La DRFIP, entre le 15 et le 30, effectuera , selon la même démarche, le prélèvement des jours de congés.

La CFTC DGFIP Loiret note une reprise d'activité conforme aux demandes de la Direction Générale mais reste vigilante quant au contexte. Effectivement, le virus apparaît moins présent mais est toujours actif.

Pour la CFTC DGFIP Loiret il est important de rester très prudent et de continuer à appliquer rigoureusement les règles sanitaires

Concernant le CTR :

- Le prochain CTR devrait se tenir le 18 juin prochain. Le DG souhaite présenter aux OS nationales la future stratégie nationale envisagée avant le COVID-19.

Un point sera effectué sur l'impact de la crise sanitaire sur nos métiers, notamment par la mise en place du télétravail, aménagement de l'espace de travail.

Un point de situation sur le NRP, mise en place d'un futur calendrier et modalité.

- Dans le Loiret, reprise du projet, avec ce qui restait à définir sur le calendrier des opérations prévues pour 2021 et 2022. Pour le 2ème semestre de 2020, fusion du SPFE anciennement programmée début mai et reportée vers le 15 octobre, si toutes les conditions nécessaires pour le faire sont réunies. A partir de 2021, sera modifié progressivement la cartographie. Actuellement, les trésoreries apparaissent les plus fragilisées et seront certainement prioritaires (manque d'effectif, chef de poste isolé, traitement à distance d'un certain nombre de tâche par le SPL)

Début juillet, la DRFIP Loiret essaiera de faire un point collectif avec les partenaires sociaux sur les premiers enseignements de la crise, les conditions de la reprise d'activité et les modalités de reprise du NRP.

Le schéma sera revu plus tard, avec les partenaires NRP, en fonction du calendrier des élections des maires. (EPCI au 19/07 et future élection du nouveau Président à l'association des Maires). Le projet sera concrétisé uniquement si le département est toujours partant avec le nouveau dispositif qui sera présenté.

La CFTC DGFIP Loiret vous tiendra informer au fur et à mesure.

En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous ! Protégez-vous en protégeant les autres.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.

La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute. Prenez soin de vous.

Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours environ sur la situation.

N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.

stephaniemounier@gmail.com

joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr

sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr

annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr

sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr

guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr

agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr

